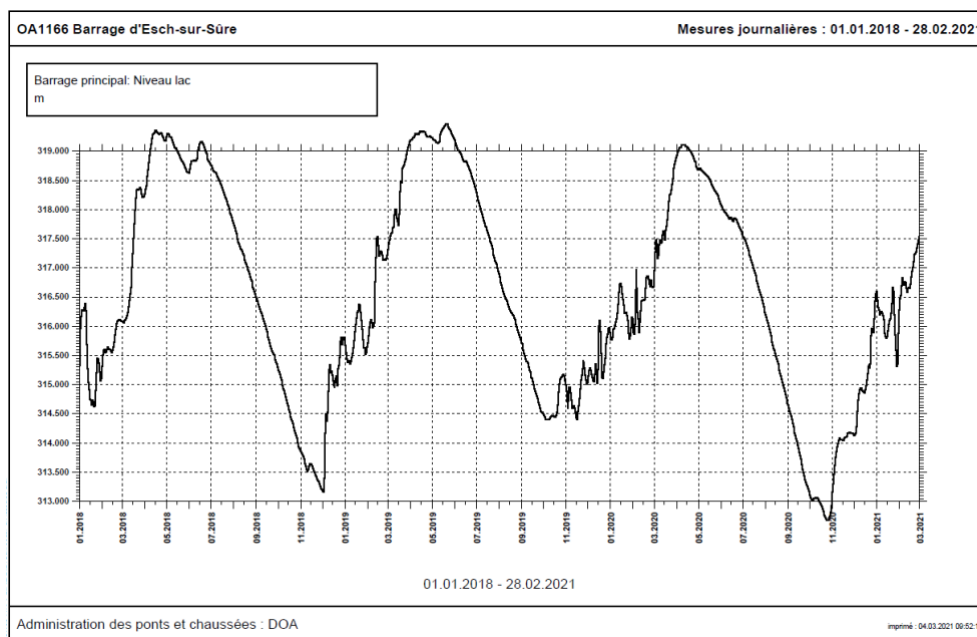


Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°3689 du 22 février 2021 de l'honorable député Monsieur André Bauler concernant le Lac de la Haute-Sûre

1) Monsieur le Ministre peut-il retracer l'évolution des côtes du lac depuis l'an 2018 ?

Il est à noter que de façon générale, les cours d'eau présentent le niveau d'eau le plus bas entre août et octobre et leur niveau le plus élevé en hiver.

En ce qui concerne les eaux du lac de la Haute-Sûre, les cotes d'exploitation du plan d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre sont définies dans la convention qui a été signée entre l'État luxembourgeois et l'exploitant de la centrale hydroélectrique le 3 avril 2003. Ainsi, la cote maximale du lac dépend du mode opératoire du barrage. Durant la période estivale (qui s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre), le barrage prend le rôle de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la cote maximale est alors 320 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que durant la période hivernale (qui s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars), le barrage se trouve dans le mode « protection contre les inondations » et la cote d'exploitation est de 317,00 mètres. Ceci implique une évolution en dents de scie des cotes du plan d'eau, tel qu'illustrée par le graphique ci-après pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2021 :



Depuis 2018, le niveau du lac a été le plus bas en octobre 2020 avec 312,67 mètres. Le niveau le plus haut a été mesuré en avril 2018 et mai 2019 avec 319,47 mètres.

Les niveaux mensuels du lac de la Haute-Sûre de 2018 à 2020 :

	2018	2019	2020
Janvier	315.2	315.6	316.0
Février	316.1	317.3	316.7
Mars	318.3	319.2	318.9
Avril	319.3	319.2	318.7

Mai	318.6	319.2	318.0
Juin	318.8	318.3	317.5
Juillet	317.8	316.9	316.2
Août	316.5	315.7	314.6
Septembre	315.3	314.5	313.1
Octobre	313.9	314.9	313.1
Novembre	313.2	315.0	314.1
Décembre	315.7	315.8	316.6

2) Quels constats le ministère a-t-il pu faire lors des contrôles concernant la sécurité et la stabilité du mur du barrage ? Serait-il indispensable d'effectuer des travaux de réparation et/ou d'entretien durant les années à venir ?

Le barrage principal est dans un très bon état structurel et les mesures d'auscultation attestent de son bon comportement.

Des travaux de maintenance et d'entretien des installations sont réalisés périodiquement. Un entretien rigoureux du barrage ainsi que ses dépendances est planifié annuellement.

Une prochaine inspection décennale, comprenant une analyse subaquatique de l'ensemble du mur du barrage, est programmée pour l'année 2022.

De plus, un projet de réhabilitation du barrage et de ses constructions connexes, moyennant la programmation d'un contrat d'entretien périodique et d'interventions spécifiques est actuellement en cours d'élaboration.

3) Quels travaux ont été réalisés depuis 2018 afin d'améliorer les infrastructures facilitant l'accès aux bords du lac par les usagers les plus divers ?

Les rampes d'accès du pont flottant à Lultzhausen ont été modifiées pour garantir également l'accès lors de niveaux très bas du lac d'Esch-sur-Sûre.

Le réaménagement de l'accès au lac et la mise en sécurité des berges à Lultzhausen sont actuellement en cours de réalisation. La nouvelle voie d'accès comprend une voie de circulation ainsi que des places de stationnement avec des fixations spécifiques pour les bateaux. Une remise en état du mur en maçonnerie, soutenant le chemin d'accès aux berges est également prévue. Lesdits travaux ont débuté fin 2020 et seront achevés au cours du printemps de cette année.

L'Administration des ponts et chaussées fait la maintenance et l'entretien régulier des accès existants.